

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 13 avril 2023

Publié le : 18/04/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30,31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

La séance est ouverte à 18h01 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à partir de la question n°22), M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEAIS **Franois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question n°5) **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** M. Romain VIENET **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°21 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; Mme Nathalie BOUVET à M. Emile BOURGEOIS ; Mme Claudine CAULET à M. François BOUSSO ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME ; Mme Annaïck CHAUVET à Mme Lorine GAGLILOLO ; Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN ; Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN ; M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI ; Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN ; M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; M. Alain ROSET à Mme Françoise GALLIOU ; M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER ; M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE ; M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD ; M. Daniel PARIS à M. Olivier LEGAIN ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°4 incluse) ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT

Délibération n°2023/006446

Rapport n° 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 30 mars 2023 a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

À l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves GUYEN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 16/02/2023, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Mars 2023)

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par LOGE.GBM pour un montant total de 257 900,00 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Mmes Anne BENEDETTO (1) et Marie ETEVENARD (1), et MM. René BLAISON (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

3 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

À l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à un emploi de cadre expert – chargé de l'action foncière et immobilière qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°4 - Soutien 2023 à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) à hauteur de 5 000 € pour son action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°5 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté - Soutien financier de Grand Besançon Métropole aux "Entrepreneuriales"

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2022-2023 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°6 - Conférences Open Business CCI 25-70

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la CCI 70-25 ;
- se prononce favorablement sur la convention avec la CCI 70-25 pour formaliser la participation financière de Grand Besançon Métropole à hauteur de 10 000 € TTC par an pour l'organisation par la Chambre de Commerce Saône-Doubs de 6 conférences « Open Business » sur la période 2023-2025, soit 2 conférences par an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°7 - Attribution de subvention au congrès national « Journée d'Etude du Mouvement (JEM) 2023 » organisé par l'association Poursuivre

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au congrès « Journée d'Etude du Mouvement JEM 2023 » organisé par l'Association Poursuivre ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°8 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à ESN Besançon - Forum "ça me dit l'international"

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association ESN au titre de l'organisation du forum « Ça me dit l'International ».

Mme Frédérique BAEHR, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Rapport n°9 - Contrat de Ville - Programmation Appel à projets 2023

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 147 subventions pour les montants suivants :
 - o 2 000 € à l'association d'Aide aux Détenus (2AD)
 - o 600 € et 600 €, 2 000 € et 500 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
 - o 1 000 €, 1 000 €, 2 000 €, 1 000 €, 1 600 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente
 - o 3 350 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
 - o 5 000 € à l'Association pour la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
 - o 1 000 € aux Francas du Doubs
 - o 1 000 € à la Tour prends garde
 - o 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
 - o 15 000 € à PARI
 - o 4 000 € à la Ligue de l'Enseignement
 - o 1 000 € et 500 € à l'ADDSEA SPS
 - o 1 000 € et 500 € au Club Arcade
 - o 1 000 € à l'Association des Autistes de Besançon (AAB)
 - o 1 300 € à Tinternet & Cie
 - o 1 000 € et 500 € au Sporting Futsal Besançon
 - o 1 500 €, 2 500 €, 2 300 € et 5 000 € au Club Sauvegarde Karaté
 - o 2 000 € à l'Association Sportive les Orchamps Palente (ASOP)
 - o 500 € et 500 € à l'Association Sportive des PTT (ASPTT)
 - o 500 € à La Française de Besançon
 - o 1 000 €, 750 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 500 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 3 000 € à UFOLEP 25
 - o 1 000 € au Dojo Franc Comtois
 - o 1 000 € à l'Olympique de Besançon
 - o 2 000 € à Besançon Académie Futsal
 - o 1 000 € à Palente Besançon Handball
 - o 500 € à l'Association Sportive de Patinage Besançon (ASPB)
 - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
 - o 1 000 € et 1 500 € à Planoise Karaté Academy
 - o 2 000 € à Profession Sport Loisirs
 - o 500 € et 500 € à Promo Sport Besançon
 - o 1 500 € et 500 € à Besançon Université Escrime
 - o 500 € à Vesontio Sports Vacances
 - o 1 000 € à Besançon Boxe Academie
 - o 2 500 € au Groupement des jeunes Doubs Centre Foot
 - o 1 500 € à Passe-Muraille – Centre des arts du cirque
 - o 3 000 € et 1 500 € à l'Association Na
 - o 1 200 € à Hôp hôp hôp
 - o 10 000 € et 2 000 € à la Ville de Besançon – Direction Action Culturelle
 - o 1 000 € à l'association Supersenor
 - o 3 000 € et 6 000 € à l'Association Juste Ici
 - o 3 000 € à MOVO
 - o 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)
 - o 1 000 € et 3 000 € à la Compagnie du Colibri
 - o 1 000 € au syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo
 - o 1 500 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène-Santé
 - o 1 000 € à AC Besançon
 - o 1 500 €, 2 000 € et 4 000 € aux Centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active (CEMEA)
 - o 4 000 € à la Ville de Besançon – Maison de Quartier de Planoise
 - o 9 212 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
 - o 4 626 € à Avili 25 Sinéo
 - o 11 326 € à BTS Blanchisserie Textiles Services
 - o 9 670 € à la Blanchisserie du refuge – Association Jean Eudes
 - o 21 256 € à Intermed
 - o 1 500 € à Limpio
 - o 11 442 € au Tri Quingey

- 12 789 € et 15 000 € à Julienne Javel
 - 5 174 €, 5 000 €, 16 500 €, 3 000 €, 2 500 €, 7 500 €, 1 500 € au Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux
 - 20 543 € au Gare BTT
 - 19 446 € aux CDEI
 - 9 008 € à Api 25
 - 63 000 € à la Régie des Quartiers
 - 10 000 € et 15 000 € à Panorama Etude Formations Conseils
 - 12 000 €, 26 800 € et 1 750 € à Réussite Emploi
 - 15 000 € à l'Ecole de Production
 - 8 100 € à la Caisse Solidaire
 - 1 858 € à INDIBAT
 - 50 000 € à La ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs
 - 4 000 €, 7 000 €, 2 500 € et 12 500 € à la Roue de Secours
 - 4 000 € à l'ADNA
 - 19 361 € à ARIQ BTP
 - 6 000 € à la Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon
 - 1 000 € à l'association FETE
 - 1 500 € à l'ADIE
 - 90 500 €, 10 000 €, 3 000 € à BGE Franche-Comté
 - 500 € et 1 500 € à Solidarité Femmes
 - 1 700 € à l'association Croqu'livre
 - 800 € à la Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)
 - 5 100 € à Léo Lagrange Centre Est
 - 1 000 € à l'Association pour le Lien L'entraide et le Droit à la Différence (ALEDD)
 - 1 500 € au Collège Clairs-Soleils
 - 1 000 € et 3 500 € à Radio Sud Besançon
 - 7 500 € à l'Arc en ciel Orchamps Palente
 - 2 000 € à l'association Les jeunes du quartier des Orchamps
 - 2 000 € et 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)
 - 1 200 € et 1 200 € à l'Association Palente-Orchamps
 - 1 500 € et 500 € à Planoise Valley
 - 2 000 €, 2 500 € et 500 € à l'ASEP Besançon
 - 2 000 € à Radio campus
 - 3 000 € à Tambour Battant
 - 1 800 € au Conseil Citoyen de Planoise
 - 3 000 € à Miroirs du Monde
 - 1 200 € à Reflet sur le Monde
 - 1 500 € à Café Charlie
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Mme Marie ZEHAF (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

Rapport n°10 - Contrat de Ville - Subventions à l'Antenne Petite Enfance et au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 3 subventions pour les montants suivants :

- 1 700 € à l'Antenne Petite Enfance au titre du soutien à la parentalité ;
- 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance pour le projet « Cercle d'échange et d'entraide entre parents » ;
- 1 000 € au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs au titre de la « Récup'mobile ».

Mmes Anne BENEDETTO (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Pascal ROUTHIER (1), et René BLAISON (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

Rapport n°11 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2023

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à ces associations pour un montant total de 55 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 500 € à l'association Les Extra Ordinaires ;
- 2 500 € à l'association le CAEM ;
- 2 000 € à l'association Du Goudron et des Plumes ;
- 10 000 € à l'association Juste Ici ;
- 3 000 € à l'association Grain D'Pixel ;
- 3 000 € à l'association Les Voix Intérieures ;
- 5 000 € à l'association Elektrophonie ;
- 1 500 € à l'association Tetraktys ;
- 1 500 € à l'association Les Dimanches d'Avril ;
- 1 000 € à l'association Loup-Vert ;
- 1 000 € à l'association Pig Net l'Art Vivant ;
- 7 500 € à l'association Orgue en Ville ;
- 7 500 € à l'association Européenne du Festival de Caves ;
- 9 500 € à l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°12 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Avance subvention 2023 à l'école de musique Val Saint-Vitois suite au rapprochement entre l'Atelier musical et l'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et des environs

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution, de manière exceptionnelle, d'une avance de subvention de 10 000 € à l'association Ecole de musique du Val Saint-Vitois.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°13 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution de subventions - 1ères répartitions 2023

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 11 subventions d'un montant total de 53 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2023 :

- 10 000 € à la Ville de Besançon pour Vital été,
- 20 000 € à la Team Organisation Marchaux pour la Classic Grand Besançon Doubs,
- 1 000 € au Football Club Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Nos Enfants d'Ailleurs pour le Panora'Trail,
- 4 000 € au Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 1 500 € à Entre Temps Escalade pour l'organisation du championnat de France de Para-escalade et du championnat de France de vitesse,
- 8 000 € à l'ASTB pour l'organisation de la 20^e édition du Trail des Forts,
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour l'organisation du Triathlon Vauban,
- 1 000 € à AC 2000 pour l'organisation du VTT de la Dame Blanche,
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour l'organisation des Rives du Doubs,
- 500 € à For'Trail pour l'organisation du Bison Trail.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

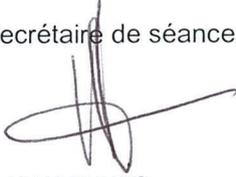
Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Eloi JARAMAGO
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président